

Le Conseil des ministres s'est réuni, le jeudi 30 août 2012 à 10 heures, au Palais de la République sous la présidence de son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République.

Le Chef de l'Etat a entamé sa communication, en insistant sur les pluies torrentielles qui se sont abattues ces derniers jours sur l'ensemble du territoire et qui ont confronté les populations à des situations extrêmement difficiles. Les inondations et autres graves dégâts collatéraux qui s'en sont suivis continuent d'affecter plusieurs régions, avec un niveau de sinistres très élevé.

Le Président de la République a réitéré sa compassion à toutes les familles éplorées par ce fléau, renouvelle ses profondes condoléances aux familles endeuillées et instruit Monsieur le Premier ministre de tout mettre en œuvre pour apporter à nos compatriotes concernées et à leurs familles toute l'assistance requise (vivres, secours, habits médicaments, etc...)

Poursuivant sa communication, le Chef de l'Etat a adressé ses félicitations à Monsieur le Premier ministre et au gouvernement pour leur totale mobilisation et pour avoir pris dès les premières heures, les mesures conservatoires d'urgence qui ont permis de maîtriser la situation. L'intensité des précipitations ont rendu nécessaire le déclenchement du plan national d'organisation des secours, ORSEC et la mise à disposition de toutes les ressources nécessaires pour venir en aide aux populations.

Le Président de la République a salué avec insistance, l'important élan de solidarité, manifesté par les citoyens, les dignitaires religieux, les entreprises nationales et internationales, la presse, les partenaires techniques et financiers du Sénégal, qui ont grandement contribué à ramener nos compatriotes à plus de calme et de sérénité.

Ce faisant, le vivre ensemble s'est consolidé par le raffermissement du civisme et du patriotisme, ce qui a permis de faire face à la situation, avec toute la dignité requise.

A la suite du chef de l'Etat, le Premier ministre a vivement félicité Monsieur le président de la République, pour sa décision courageuse et fort appréciée de soumettre en procédure d'urgence à l'Assemblée nationale, un projet de loi portant suppression du Sénat. Il a ensuite insisté sur les actions menées par le gouvernement sur instruction de Monsieur le président de la République pour une gestion efficace des inondations en application de la matrice d'actions élaborée au titre de la prévention des inondations.

Aussi a-t-il décliné l'ensemble des mesures qui ont été mises en œuvre notamment, l'amélioration des dispositifs de pompage, le renforcement en équipement de moto pompes, la location de camion pompeurs, la sécurisation des habitations, l'accélération du curage des canaux et l'écêtement des bassins de rétention et du technopole.

Le ministre de l'intérieur a présenté une communication sur les actions menées dans le cadre du plan ORSEC en insistant sur le dispositif de veille mis en place, le recensement des sites d'hébergement et les mécanismes de coordination et de suivi.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, a fait le point sur la situation actuelle des inondations en faisant part au Conseil de la stratégie de surveillance des zones sensibles ou exposées. Le ministre de l'Agriculture et de l'équipement rural a rendu compte au Conseil de l'évolution de la campagne agricole et de la pluviométrie.

Tirant les conclusions d'un échange très large sur les différentes questions soulevées, le président de la République a instruit le Premier ministre de préparer la tenue d'un Conseil Présidentiel sur les inondations au plus tard le 20 septembre 2012, en vue de trouver des réponses structurelles aux inondations cycliques, conséquences de phénomènes climatiques, mais qui ont absorbées depuis une décennie des ressources importantes sans communes mesure avec les résultats obtenus. Le président de la République a également insisté sur la nécessité d'accompagner la bonne marche du plan ORSEC pour une mise en œuvre immédiate des mesures de secours et d'assistance aux populations, et celle de renforcer la cohérence des interventions des différents acteurs engagés dans le dispositif, en vue d'une plus d'efficacité dans la gestion du plan et dans la dynamique de solidarité nationale généralisée.

Abordant la question de l'occupation non contrôlée des certains espaces urbains, notamment dans les zones de dépression, le président de la République a instruit le Premier ministre de prendre toutes les dispositions pour la libération des zones impropres à l'habitation en associant à ce processus, des mesures d'accompagnement dans le cadre de la politique d'habitat social.

Abordant la situation sous régionale, le président de la République condamne avec fermeté l'exécution en Gambie de deux citoyens sénégalais, en violation flagrante de la Convention de Vienne de 1963 sur les affaires consulaires et des rapports de bon voisinage entre le Sénégal

et la Gambie. Face à cette attitude inacceptable, le Président de la République engage Monsieur le Premier ministre de saisir toutes les institutions africaines et internationales habilitées, pour suspendre la décision concernant notre troisième compatriote dans le couloir de la mort, dénoncer ce qui s'est passé et exiger des sanctions contre la Gambie.

Concernant la liquidation des droits des travailleurs de l'ancienne Compagnie aérienne Air Afrique le président de la République a instruit le Premier ministre de diligenter le règlement définitif de cette question qui n'a que trop duré.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- Un projet de loi constitutionnelle portant suppression du Sénat et du poste de Vice-président.
- Un projet de décret rapportant le décret 2012 – 823 du 06 Août 2012 relatif à la convocation du collège électoral pour l'élection des sénateurs.
- Un projet de décret portant abrogation du décret 2011 – 1929 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du fonds commun des magistrats

Le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

- Monsieur Mamadou Faye, administrateur civil principal de classe exceptionnelle est nommé Secrétaire général de la Caisse de Dépôts et de Consignations.
- Monsieur El hadji Oumar Youm, Avocat est nommé Directeur Général de la Société Nationale de Recouvrement (SNR) en remplacement de Monsieur Assane Mbaye.
- Monsieur Ibrahima Niane, Ingénieur énergéticien est nommé Directeur de l'Energie.

- Monsieur Antou Guèye Samba, Ingénieur électricien mécanicien, est nommé Directeur Général de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) en remplacement de Monsieur Alioune Niang.
- Monsieur Souleymane LY, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle est nommé Président du Conseil de Surveillance de l'Agence des Travaux et de gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) en remplacement de Monsieur Ibra Diakhaté.
- Monsieur Oumar SY, Ingénieur de conception en Génie civil, est nommé Directeur Général de l'Agence des Travaux et de gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) en remplacement de Monsieur Ibrahima Ndiaye.
- Monsieur Lamine Ndiaye, Ingénieur en Génie civil, est nommé Secrétaire général de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) en remplacement de Monsieur Mactar Ndiaye.

**Fait à Dakar, le 30 Août 2012**

**Pour le Gouvernement,**

**Le Ministre porte Parole par intérim Mansour SY**